RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION n° FranceAgriMer/SG/2022/07 relative aux délégations de signature des agents du Secrétariat général de FranceAgrimer

La Directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la Directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/SG/2020/01 du 6 mars 2020 modifiée portant délégation de signature à certains agents du Secrétariat général,

DÉCIDE :

Article 1er :

Le troisième alinéa de l'article 6 de la décision n° FranceAgriMer/SG/2020/01 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Madame Pauline Zamia, cheffe de l'unité « Coordination et expertise communautaires et contrôles externes », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité « Coordination et expertise communautaires et contrôles externes » et, en matière financière, pour tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union ».

Article 2 :

La présente décision prend effet le lendemain de sa publication.

Montreuil, le 2 décembre 2022

La Directrice générale

Christine AVELIN

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 30 00
www.franceagrimer.fr